

## COMMUNE DE SAINT-THURIEN

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2012

Etaient présents : Joël DERRIEN, Ginette MINIOU, André PENVERN, Pascal LOUVREL, Sabine FLOC'H, Françoise GOLIES, Carole DUFEUX, Guy BOURHIS, Christine KERDRAON, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.

Absent excusé : Bruno JAFFRE et Pascale JEGOU.

Le compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

#### **1°) Bibliothèque municipale – Acquisition de livres et de DVD – Demande de subvention :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'inscrire chaque année au budget de fonctionnement la somme de 1.500 € pour l'acquisition de livres,
- de procéder à l'acquisition de livres pour l'ouverture de la bibliothèque pour un montant de 3.000 € étalés sur deux années,
- de procéder à l'acquisition de 100 DVD (dépense étalée sur 5 années, soit achat de 20 DVD par an),
- d'autoriser le Maire à solliciter le Conseil Général du Finistère pour l'attribution des subventions.

#### **2°) Bibliothèque municipale – Acquisition de mobilier – Demande de subvention :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'acquisition de mobilier tel que présenté,
- autorise le Maire à solliciter le Conseil Général du Finistère et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne pour l'attribution des subventions.

#### **3°) Local commercial situé 9 Place du Centre – fixation du loyer :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le loyer mensuel du local commercial situé 9 Place du Centre à SAINT-THURIEN à 420 €.

#### **4°) Modification du régime indemnitaire des agents territoriaux :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) au profit des adjoints du patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### **5°) Cession de terrain à Kerbiriou :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la cession de terrain à Kerbiriou au profit de Madame et Monsieur Denis CHRISTIEN au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup>,
- dit que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs,
- demande que la servitude pour le passage de la canalisation de distribution d'eau potable figure dans l'acte notarié,
- autorise le Maire à signer tout document lié à cette transaction.

#### **6°) Echange de terrains au Cleuziou :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dans le cadre de la régularisation des chemins ruraux :

- émet un avis favorable au projet d'échange de terrains au lieudit « Le Cleuziou » entre la Commune de SAINT-THURIEN et Monsieur Alain BIDEAU,
- dit que les frais d'actes seront à la charge de la collectivité,
- autorise le Maire à ouvrir une enquête publique préalablement à cet échange.

**7°) Modification du nombre des adjoints :**

Suite à la démission d'Eric VIGOUROUX de son poste d'adjoint et du Conseil Municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 3 le nombre de postes d'adjoint au Maire.

**8°) Service d'eau : instauration d'un tarif en cas de fuite après compteur :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le tarif figurant ci-dessous en cas de fuite après compteur. Celui-ci sera appliqué une seule fois.

- Facturation de la moitié de la consommation supérieure à la moyenne de la consommation habituelle de l'abonné établie sur les trois dernières années,
- Pour les fuites de plus de 700 m<sup>3</sup> : les situations seront examinées individuellement par le Maire et les adjoints.

**9°) Devenir de la sirène située au stade municipal :**

Question ajournée.

**10°) COCOPAQ : Adoption de la compétence « assainissement non collectif » :**

Le Conseil Municipal, par 6 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 abstentions, émet un avis favorable à l'adoption de la compétence « assainissement non collectif » par la COCOPAQ à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

**11°) Recettes eau et assainissement – Prélèvement automatique :**

La mise en place du prélèvement automatique trimestriel s'avérant complexe compte tenu de problèmes techniques (obligation de changer le logiciel facturation), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer le prélèvement automatique classique (2 fois par an : au moment de la facturation de l'acompte en juin et du solde en décembre) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 13 février 2012

Le Maire,



Joël DERRIEN.

